



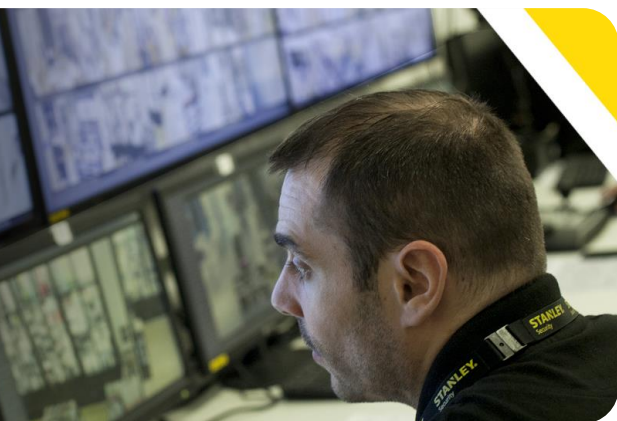
UISP - LILLE

Le 27 janvier 2023

# BRACELET ANTI-RAPPROCHEMENT

## ASE DU NORD ACTE 4

**Déployé sur l'ensemble du territoire national, le bracelet anti rapprochement vise à renforcer d'autres dispositifs existants. Une mesure qui était très attendue et qui impliquait forcément différents acteurs....**



La recherche d'un partenariat public – privé pour « la gestion des alarmes » a été octroyé, dans un premier temps à Allianz, et pour l'heure à la société Stanley.

Ce changement radical de prestataire pouvait nous faire croire à une solution miracle, miracle qui n'a, pour l'heure, pas eu lieu !!!

En effet, la fiche métier de Stanley ne préconise en aucun cas les analyses d'intervention sur le bar. **Cette analyse revient à l'agent de la surveillance électronique (ase)..De plus, la modification sur le déroulement des astreintes engendre pour le pôle de surveillance rattaché à la direction interrégionale un surcroît de travail !!!!**

### TRAVAIL POUR LEQUEL LA SOCIÉTÉ STANLEY EST GRACIEUSEMENT RÉMUNÉRÉE !!

On impose au pôle d'exécuter le travail d'un prestataire une fois de plus défaillant. Cette nouvelle organisation s'est faite sans renfort de personnel et bien sûr sans concertation

## ON IMPOSE !!!!

Il est également surprenant de se rendre compte que le suivi des auteurs est parfois inexistant, les différents problèmes de synchronisation ne permettent pas de géolocaliser l'auteur en permanence.

De ce fait, les victimes sont harcelées d'appels de jours comme de nuits et on mobilise forcément les forces de l'ordre !

**Enfin la gestion des stocks à la petite semaine orchestrée par la direction de l'administration pénitentiaire doit être revue !!! il manque, en effet, des dispositifs BAR sur l'ensemble du territoire !!**



**Il serait vraiment temps de revoir l'organisation et l'harmonisation des pratiques au sein de notre administration !!! le but de ce dispositif, rappelons-le, est de protéger une personne victime de violences conjugales !!!!**

